# Réunion du 9 juillet 2020 au 10 juillet 2020

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	<b>A4</b>
Fonctionnement du réseau de transport régional	104

Le Conseil Régional,

VU

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

le Code des transports,

**VU** la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982, d'orientation des transports intérieurs,

**VU** la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au

Renouvellement Urbain,

**VU** la loi n°2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,

**VU** le décret n°88-139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des

Régions, Titre IV, article 4 et 5,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

**VU** la délibération du Conseil Régional des 20,21 et 22 décembre 2017 approuvant la

convention d'exploitation des services ferroviaires régionaux 2018-2023 Région

des Pays de la Loire - SNCF Mobilités,

**VU** la convention relative à l'organisation et au financement des services régionaux

de transport collectif de voyageurs TER Pays de la Loire signée le 22 décembre

2017 et ses avenants.

**VU** la convention relative au tarif multimodal Métrocéane signée le 6 mars 2015,

**VU** la convention relative au financement et au suivi des services mis en place en

2019 sur la desserte interrégionale Les Sables d'Olonne-La Roche-sur-Yon -

Bressuire-Thouars-Saumur : Train des plages signée le 22 juillet 2019,

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 7

iuillet 2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

#### **ENTENDU**

Roch BRANCOUR, Olivier BIENCOURT, Viviane LOPEZ, Johann BOBLIN, Lucie ETONNO, Pascal GANNAT, Phillipe HENRY

Après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 3 648 000 € d'autorisations d'engagement et de 3 648 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°104 : "Fonctionnement du réseau de transport régional".

## **APPROUVE**

l'avenant n°6 à la convention d'exploitation des services ferroviaires régionaux 2018-2023 présenté en 1.1 annexe 1,

### **AUTORISE**

la Présidente à le signer.

### **ATTRIBUE**

une subvention complémentaire de 76 245 184,55 € TTC à SNCF Voyageurs dans le cadre de cette convention pour l'exploitation des services ferroviaires régionaux pour les deux derniers trimestres 2020, soit au total 159 107 084,87 € pour l'année 2020 (opération n°2020\_00120),

#### **AFFECTE**

une autorisation d'engagement complémentaire de 3 647 048,87 €.

#### **APPROUVE**

la convention pour l'intégration tarifaire entre les réseaux SETRAM et Aléop en TER entre la Région, Le Mans Métropole, SNCF Mobilités et la SETRAM présentée en 2.3.1. annexe 1,

#### **AUTORISE**

la Présidente à la signer.

#### **APPROUVE**

la synthèse financière de Métrocéane pour l'année 2019 présentée en 2.3.2 annexe 1,

### **ATTRIBUE**

au titre des recettes liées à la tarification Métrocéane pour 2019 :

- 383 332,09 € à la SEMITAN ;
- 52 327,71 € à Saint-Nazaire agglomération.

#### **AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante de 435 659,80 €.

#### **APPROUVE**

l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et la Région Nouvelle – Aquitaine relative au financement et au suivi des services mis en place en 2019 sur la desserte interrégionale Les Sables d'Olonne – La Roche-sur-Yon – Bressuire – Thouars – Saumur : Train des Plages, de manière à la prolonger d'une année pour le service 2020 et de modifier les clés de répartition pour chacune des Région et le montant de subvention pour Nouvelle – Aquitaine présentée en 3.1.1 annexe 1,

### **AUTORISE**

la Présidente à le signer.

#### **APPROUVE**

la convention pluriannuelle entre la Région Centre-Val de Loire, la Région des Pays de la Loire et SNCF Mobilités relative à l'organisation et au financement du service Train Loire à Vélo sur la desserte Orléans-Tours-Nantes/Le Croisic, présentée en 4 annexe 1,

## **AUTORISE**

la Présidente à la signer.

### **APPROUVE**

le projet d'allotissement géographique des services ferroviaires régionaux.

### **APPROUVE**

le Plan de gestion des informations couvertes par le secret des affaires relatives au service public de transport ferroviaire régional en Pays de la Loire, présenté en 6 annexe 1,

### **AUTORISE**

la Présidente à le mettre en application.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

# **ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs